Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le
ID : 039-243900560-20180529-DCC2018_05_076-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 mai 2018

et qu'elle a été faite le

22 mai 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 29

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2018_05_076

Objet :

Convention de mandat avec la commune de Salans

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mardi 29 mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 29 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : **Dampierre :** Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD **Etrepigney :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans :** M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **Louvatange :** M. Gérôme FASSENET **Montmirey-la-Ville :** M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE **Mutigney :** Mme Christine LECOMTE **Offlanges :** M. Marc BARBIER **Orchamps :** M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Eric CHAPUIS **Pagney :** M. Michel GANET **Petit-Mercey :** M. Rémy MARTIN **Plumont :** Michel GREMAUX **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Suppléés : **Brans :** M. Gérard METROT **La Bretenière :** M. Jean-Pierre VOUAUX **Rouffange :** M. Aurélien COURTOIS **Thervay :** M. Christian CRETIN

Absents excusés : **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Jean-Louis ESPUCHE **Dampierre :** M. Grégoire DURANT **Evans :** M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** M. Sébastien HENGY **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château :** Mme Monique VUILLEMIN **Orchamps :** M. Denis JEUNET **Our :** M. Jean-Claude MOREL **Rans :** M. Stéphane MONTRELAY **Salans :** Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MONTIGNON

Procurations de vote :

Mandants : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY LE CHATEAU) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

Mandataires : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Marc BARBIER (OFFLANGES) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le
ID : 039-243900560-20180529-DCC2018_05_076-DE

CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE SALANS

La Commune de Salans réalise un aménagement global de la RD 228 en continuité des aménagements prévus sur la commune depuis 2014.

Vu la compétence supplémentaire Jura Nord, « Elaboration, création et entretien de liaisons piétonnes et cyclables » ;

Le projet d'aménagement d'une liaison douce, d'intérêt communautaire, entre Les Calmants et Fraisans (longueur estimée 610 m/l) a pour objet de compléter cet aménagement, avant la réalisation de travaux de voirie sur la RD par le Département du Jura; la commune de Salans réalisant à sa charge le tronçon de la liaison douce entre les Calmants et le village.

Cet axe est déjà largement emprunté aujourd'hui sous forme de mobilité douce :

- les collégiens empruntent déjà ce trajet pour rentrer à Salans,
- cet axe est parcouru par les marcheurs quotidiennement et le weekend en famille,
- de nombreux sportifs et joggeurs empruntent cet itinéraire.

Cette liaison douce vers le bourg-centre de Fraisans permettra aux piétons de rejoindre de nombreux équipements collectifs - y compris intercommunaux -, commerces et services, en toute sécurité.

Les équipements concernés par la réalisation de ce cheminement sont notamment :

- le collège : sécurisation des usages et liaison directe avec l'établissement ;
- le gymnase Jura Nord : accès direct aux activités sportives / stade de football / terrain de tennis...) ;
- l'école élémentaire à Fraisans ;
- le multi accueil et l'ALSH Jura Nord ;
- les accès aux soins : cabinet médical, kinésithérapeute, orthophoniste, dentiste... ;
- la poste ;
- l'équipement culturel des Forges.

Cet objectif d'aménagements doux et ce tronçon sont respectivement inscrits dans le PADD du PLU de la commune de Salans ainsi que dans la réflexion en cours sur un schéma des cheminements doux sur l'ensemble du territoire Jura Nord.

Cet aménagement apportera un bénéfice environnemental, en orientant les usagers vers encore davantage de déplacements doux.

Le Département a émis un avis favorable concernant cet aménagement. En préconisant une finition de l'ouvrage permettant une circulation aisée - sablette compactée ou bi-couche.

Afin de préserver le caractère rural de cet ouvrage, le projet opte pour une finition en 0/31.5 compacté, jugée suffisante pour une circulation piétonne multi usages, y compris poussettes.

Le budget prévisionnel de la liaison douce entre les Calmants et Fraisans est évalué à **42 000€ HT** (travaux, divers et imprévus inclus).

Dans un souci de cohérences mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, il est proposé d'approuver une convention de mandat de cette opération, de la Communauté de Communes Jura Nord vers la commune de Salans.

La commune de Salans assurera, sans contrepartie financière, le pilotage de l'opération.
Les dépenses engagées pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord seront remboursées par celle-ci à la commune de Salans.

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la Communauté de Communes Jura Nord à la commune de Salans.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le
ID : 039-243900560-20180529-DCC2018_05_076-DE

La convention a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de cette délégation.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi MOP ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'opération d'aménagement global de la RD 228 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;**
- **DESIGNE la commune de Salans comme maîtrise d'ouvrage unique ;**
- **APPROUVE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget général.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSENET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0